



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Biennale du livre d'histoire 2012, remise de prix

DEL-2012-041

Numéro de la délibération : 2012/041

Nomenclature ACTES : Domaine de compétence, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/03/2012

Date de convocation du conseil : 22/03/2012

Date d'affichage de la convocation : 22/03/2012

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Joël LE BOTLAN, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : Mme Anne-Marie GRÈZE par M. Loïc BURBAN, M. Jean-Luc LE BELLER par M. Alain LE MAPIHAN, M. Daniel LE COUVIOUR par M. Pierre GIRALDON, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET

Était absent : M. Claude LE BARON

Biennale du livre d'histoire 2012, remise de prix

Rapport de Christophe MARCHAND

Dans le cadre de la Biennale du livre d'histoire 2012, le comité de pilotage de la manifestation a retenu sur le thème « Entre l'homme et l'animal, toute une histoire » une sélection de livres édités récemment :

- cinq ouvrages pour concourir au prix de la Biennale du livre d'histoire de Pontivy et au prix Biennale des lycéens
- cinq ouvrages pour le prix Biennale des collégiens.

Nous vous proposons :

- d'attribuer une somme de 750 euros au prix décerné par le jury de la Biennale
- d'attribuer une somme de 600 euros au prix décerné par le jury des lycéens
- d'attribuer une somme de 500 euros au prix décerné par le jury des collégiens

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 mars 2012

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**